



rec | nr-em | nr-al | Label Avenir du métier | Label Professionnel du métier | Label Maître du métier | 58

BULLETIN D'INSCRIPTION

Ce document, dûment complété et signé, doit être introduit à l'Institut royal des Elites du Travail,
Avenue de la Joyeuse Entrée 17-21 à 1040 Bruxelles **au plus tard le 31 décembre 2017.**

Nom _____
comme mentionné sur votre carte d'identité

Prénom(s) _____
comme mentionné sur votre carte d'identité

Rue _____ N° _____ Boîte _____
adresse de votre domicile

Commune _____ Code postal _____

Province _____

N° de téléphone _____ N° de GSM _____

Courriel _____ @ _____

Date de naissance _____ Nationalité _____

Si vous n'êtes pas ressortissant(e) d'un des Etats-Membres de l'Union Européenne, depuis quelle date êtes-vous domicilié(e) dans un des Etats-Membres de l'Union Européenne? _____

Êtes-vous Cadet ou Lauréat du Travail? Or Argent Bronze Cadet Aucun

Si oui, année de nomination _____

Dénomination du secteur _____

Dans quelle langue souhaitez-vous recevoir les communications de l'Institut royal des Elites du Travail?

Français

Néerlandais

Deutschsprachige Kandidat(inn)en können, auf Anfrage, auf Deutsch verhört werden.

Möchten Sie auf Deutsch verhört werden ?

JA

NEIN



Vous êtes

Salarié(e)

Appointé(e)

Nom de l'entreprise/institution

Siège social ou d'exploitation

Rue

N°

Boîte

Commune

Code postal

Nom du responsable du personnel

Téléphone

Courriel

Depuis quelle date êtes-vous occupé(e) par votre employeur actuel ?

Indiquez le nom et l'adresse de vos employeurs antérieurs

si nécessaire, sur une feuille séparée, selon le même modèle

période

dénomination et adresse de l'entreprise

tâche, fonction ou profession y exercée

de à

de à

de à

de à

Vous êtes

Indépendant(e)

depuis

Dénomination et raison sociale

Rue

N°

Boîte

Commune

Code postal

Courriel

Site web

Numéro d'entreprise

Taille de l'entreprise

sans personnel

< ou =10 travailleurs

>10 travailleurs

FLEURISTERIE
SALARIÉ(E) | APPOINTÉ(E)
INDÉPENDANT(E)



À remplir par tous les candidats

11. A quelle catégorie appartenez-vous ?

Fleuristes (indépendant ou salarié) (H/F)

Composition en fleurs artificielles

Vendeur/vendeuse

Chauffeurs

12. Résumé de votre carrière professionnelle : (en 10 lignes maximum)

13. Avez-vous interrompu l'exercice de votre tâche, fonction ou profession ? OUI NON
Pour quel motif et pendant combien de temps ?

Motif de l'interruption

Période de l'interruption

__]	__]	_____]	__]	_____
__]	__]	_____]	__]	_____
__]	__]	_____]	__]	_____

14. Mentionnez vos titres professionnels (diplôme, attestation). (Des copies peuvent vous être demandées ultérieurement)

15. Combien d'années d'expérience utile avez-vous dans le secteur ? _____

16. Pour quel label voulez-vous poser votre candidature ?

Avenir du métier
(5 ans d'expérience utile)

Professionnel du métier
(10 ans d'expérience utile)

Maître du métier
(15 ans d'expérience utile)



Questionnaire à remplir par le candidat

IMPORTANT

Les réponses aux questions suivantes formeront des éléments très importants pour l'évaluation de la candidature.

Pour obtenir le **label Avenir du métier**, répondez aux questions 1 à 16 inclus;
Pour obtenir le **label Professionnel du métier**, répondez aux questions 1 à 21 inclus;
Pour obtenir le **label Maître du métier**, répondez aux questions 1 à 25 inclus.

Salarié(e)s/Appointé(e)s :

Veillez faire remplir l'annexe 1 du formulaire d'inscription par votre employeur. Elle fait partie intégrante du dossier. L'annexe peut également être copiée et remplie par un ou plusieurs tiers-témoin(s) (collègue, ancien employeur, représentant d'une organisation syndicale, responsable hiérarchique ...).

Entrepreneurs indépendants :

L'annexe peut être copiée et remplie par un ou plusieurs tiers-témoin(s) (donneur d'ordre, administrateur, organisation professionnelle, collègue de la profession, ...)

Tous les candidats

1. Décrivez vos fonctions et tâches actuelles dans votre entreprise (*pour appointé(e)s ou salarié(e)s*) :
Décrivez votre tâche dans le cadre de votre entreprise (*pour les entrepreneurs indépendants*) :

2. Qu'est-ce qui vous a incité à poser votre candidature ? (*plusieurs réponses possibles*)

J'ai été encouragé(e) par : mon employeur – par mon organisation syndicale – mon organisation professionnelle
ma famille – autres (*à préciser*) : _____

Je souhaite que la qualité de mon travail soit reconnue officiellement.

Je pense que cela peut m'aider pour la suite de ma carrière.

Autres : _____

Label Avenir du métier : Remplissez jusqu'à la question 16

3. Choisissez maximum 3 domaines pour lesquels vous pouvez démontrer vos connaissances professionnelles.

Évaluez le niveau de celles-ci : (*biffer les mentions inutiles*)

Ex. : Être informé des nouvelles tendances : bonnes connaissances - ~~connaissances élargies~~ - ~~maîtrise~~

a) _____ bonnes connaissances - connaissances élargies - maîtrise

b) _____ bonnes connaissances - connaissances élargies - maîtrise

c) _____ bonnes connaissances - connaissances élargies - maîtrise



4. De quoi êtes-vous fier (fière) dans votre travail ?

5. Qu'est-ce qui vous motive le plus ?

6. Sur une échelle de 1 à 10 quelle valeur attribuez-vous à l'éthique professionnelle?

(1 signifie « très faible » et 10 signifie « très élevé »)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

7. A quoi êtes-vous attentif en matière de santé et de sécurité ? Donnez un exemple.

8. Dans quels domaines considérez-vous apporter votre contribution au respect de l'environnement dans votre activité professionnelle ? *(plusieurs réponses possibles)*

Gestion des déchets : exemple _____

Economie d'énergie/de l'eau : exemple _____

Usage de produits respectueux de l'environnement : exemple _____

Usage économique des produits et du matériel : exemple _____

Autres _____



9. Avez-vous participé à des : *(Le cas échéant, joindre une liste)*

Jobtraining : exemple : _____

Formations : exemple : _____

Cours : exemple : _____

Colloques : exemple : _____

10. a) Sur une échelle de 1 à 10 (*1 signifie « très faible » et 10 signifie « très élevé »*) quelle est la place du facteur résistance au stress dans votre profession ou fonction ?

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

b) Dans quelle mesure parvenez-vous à gérer le stress ? Valorisez votre résistance sur une échelle de 1 à 10. (*1 signifie « très faible » et 10 signifie « très élevé »*)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

11. Décrivez un exemple qui démontre votre capacité à travailler en équipe avec succès.

EMPLOYEURS

12. Donnez un exemple qui démontre votre capacité à prendre des initiatives. *(description en 10 lignes maximum)*



EMPLOYEURS ET INDÉPENDANTS

13. Décrivez un projet/une intervention, une décision pour lequel/laquelle vous avez pris des initiatives qui attestent de votre capacité d'anticipation. *(description en 10 lignes maximum)*

14. Comment vous tenez-vous au courant de la législation sociale ? *(description en 10 lignes maximum)*

15. Comment vous tenez-vous au courant des nouvelles techniques du management ?
(description en 10 lignes maximum)



16. Qu'est-ce-que c'est du bon management selon vous ?

Label Professionnel du métier : poursuivez en remplissant les questions 17 à 21

17. Comment votre parcours professionnel ou la fonction que vous occupez a-t-elle évoluée ?

18. Donnez un exemple au cours duquel vous avez fait preuve de leadership. *(description en 10 lignes maximum)*

19. De quelle façon participez-vous à la gestion de l'entreprise ?

20. Quelles autres initiatives avez-vous prises pour compléter votre formation ? (voir question 9)



21. Comment transmettez-vous vos connaissances et vos compétences ?

Label Maître du métier : remplissez les questions 22 à 25

22. Avez-vous déjà transmis vos compétences et connaissances professionnelles ?

Si oui, comment ?

Organiser ou collaborer à des groupes de travail : exemple : _____

Encadrement de stagiaires : exemple : _____

Encadrement du nouveau personnel : exemple : _____

Intervention comme formateur : exemple : _____

Intervenant dans des sessions d'information ou de formation : exemple : _____

Dispense de conseils : exemple : _____

Rédaction ou collaboration à la rédaction de revues, articles, livres : exemple : _____

Information aux clients : exemple : _____

Autre(s) : _____

Si non, pourquoi ?



23. Décrivez un exemple qui démontre votre contribution à la bonne réputation de l’entreprise ?

24. Servez-vous les intérêts de votre profession dans le cadre d’une activité à caractère social ou dans le cadre d’une organisation professionnelle ou syndicale ? Donnez un exemple :

25. Avez-vous des engagements sociaux dans le cadre d’une organisation, dans la vie associative ou bénévole ?



1 DISPOSITIONS GENERALES.

Les titres de **Lauréat du Travail – Label Avenir du métier, Professionnel du métier ou Maître du métier** reconnaissent, officiellement, les mérites des professionnels du secteur « Fleuristerie », sans distinction de grade ou de fonction, qui répondent aux critères repris ci-dessous et dont la candidature a été évaluée positivement.

Lors de l'inscription, le candidat devra obligatoirement choisir d'être évalué dans le cadre de l'une des catégories suivantes :

Fleuristes, Vendeur/Vendeuse, Chauffeur, Composition en fleurs artificielles.

En concertation avec les organisations du secteur, il est procédé périodiquement à l'installation d'un Comité Organisateur, composé de délégué(e)s des organisations représentatives des travailleurs et des délégué(e)s des organisations représentatives des employeurs. Ce Comité assure l'organisation générale des travaux de sélection. Les services de l'Institut royal des Elites du Travail y prêtent leur collaboration. L'organisation de la procédure de sélection se fait dans le respect de la loi sur la protection de la vie privée.

2. CRITERES D'ATTRIBUTION

2.1. Le Titre de **Lauréat du Travail – Insigne d'honneur de Bronze – Label Avenir du métier** - peut être attribué à toute personne ayant une expérience professionnelle utile d'au moins 5 ans pour le secteur et dont la candidature démontre qu'elle répond aux critères suivants :

Pour toutes les catégories :

- 2.1.1. Faire preuve de bonnes connaissances professionnelles.
- 2.1.2. Faire preuve d'enthousiasme et de motivation (fierté) à l'égard du métier.
- 2.1.3. Faire preuve d'éthique professionnelle (e.a. respect du milieu).
- 2.1.4. Faire des efforts en matière de formation permanente.
- 2.1.5. Démontrer sa résistance au stress.
- 2.1.6. Effectuer avec succès un travail en équipe.

Pour les salarié(e)s / appointé(e)s :

- 2.1.7. Démontrer que l'on prend des initiatives.

Pour les employeurs et indépendants

- 2.1.8. Disposer d'une capacité d'anticipation et de prise d'initiative.
- 2.1.9. Avoir des notions suffisantes en matière de politique du personnel et des connaissances de la législation sociale.
- 2.1.10. Avoir de bonnes connaissances en management.
- 2.1.11. S'inscrire dans une politique de responsabilité sociétale des entreprises.

Les candidats, qui appartiennent à une des catégories professionnelles ci-dessus, ne doivent pas nécessairement remplir tous les critères énumérés. L'évaluation se fait en fonction du métier, de la fonction exercée et du statut social du candidat.

2.2. Le titre de **Lauréat du Travail - Insigne d'honneur d'Argent – Label Professionnel du métier** - peut être attribué à toute personne ayant une expérience professionnelle utile d'au moins 10 ans pour le secteur et dont la candidature démontre qu'elle répond aux critères définis pour l'obtention du Label Avenir du métier et aux critères spécifiques suivants :

Pour toutes les catégories :

- 2.2.1. Faire preuve d'une connaissance professionnelle approfondie.
- 2.2.2. Démontrer une évolution positive dans son parcours professionnel et/ou la fonction occupée.
- 2.2.3. Faire preuve de leadership (si on travaille avec du personnel ou avec une équipe).
- 2.2.4. Prêter attention à travailler économiquement, au maniement des produits, à trier les déchets.
- 2.2.5. Participer à la gestion de l'entreprise.
- 2.2.6. Suivre des formations et participer à la transmission des connaissances et des compétences.

Pour les employeurs et indépendants

- 2.2.7. Mettre en oeuvre les divers aspects de la politique du personnel et avoir des bonnes connaissances de la législation sociale.
- 2.2.8. Avoir des connaissances approfondies en management : marketing, recherche et développement et gestion de l'entreprise.
- 2.2.9. S'inscrire dans une politique de responsabilité sociétale des entreprises.

Les candidats, qui appartiennent à une des catégories professionnelles ci-dessus, ne doivent pas nécessairement remplir tous les critères énumérés. L'évaluation se fait en fonction du métier, de la fonction exercée et du statut social du candidat.

2.3. Le titre de **Lauréat du Travail - Insigne d'honneur d'or – Label Maître du métier** peut être attribué à toute personne ayant une expérience professionnelle utile d'au moins 15 ans pour le secteur et dont la candidature démontre qu'elle répond aux critères définis pour l'obtention du Label Avenir du métier et du Label Professionnel du métier et aux critères spécifiques suivants :

Pour toutes les catégories :

- 2.3.1. Faire preuve de haute compétence professionnelle.
- 2.3.2. Contribuer à la transmission des connaissances et des compétences professionnelles.
- 2.3.3. Faire preuve d'engagement social dans l'entreprise, pour la profession ou en dehors de la sphère professionnelle.

Pour les employeurs et indépendants

- 2.3.4. Maîtriser toutes les facettes de sa profession.
- 2.3.5. Mener une bonne et dynamique politique du personnel et avoir des connaissances approfondies de la législation sociale.
- 2.3.6. Maîtriser le management : marketing, recherche et développement et gestion de l'entreprise.
- 2.3.7. S'inscrire dans une politique de responsabilité sociétale des entreprises.

Les candidats, qui appartiennent à une des catégories professionnelles ci-dessus, ne doivent pas nécessairement remplir tous les critères énumérés. L'évaluation se fait en fonction du métier, de la fonction exercée et du statut social du candidat.

3. CONDITIONS D'INSCRIPTION.

Le candidat doit satisfaire aux conditions ci-après :

Etre ressortissant(e) d'un des Etats-Membres de l'Union Européenne et :

- travailler en Belgique; ou
- travailler à l'étranger pour un employeur ayant son siège social ou d'exploitation en Belgique; ou
- être domicilié(e) en Belgique.

Ou être ressortissant(e) d'un autre pays et selon le label sollicité:

- être domicilié(e) depuis au moins 5, 10 ou 15 ans en Belgique; ou
- être domicilié(e) depuis au moins 5, 10 ou 15 ans dans un des Etats-Membres de l'Union Européenne et travailler en Belgique; ou
- être domicilié(e) depuis au moins 5, 10 ou 15 ans dans un des Etats-Membres de l'Union Européenne et travailler à l'étranger pour un employeur ayant son siège social ou d'exploitation en Belgique.

3.2. Le candidat peut être Cadet ou Lauréat du Travail dans un autre secteur mais doit obligatoirement en faire mention sur le bulletin d'inscription.

3.3. Le candidat doit avoir, à la date de clôture des inscriptions, une expérience professionnelle utile de 5 ans, 10 ans ou 15 ans, selon le label sollicité.

3.4. Le candidat doit encore exercer effectivement la tâche, la fonction ou la profession dans le secteur concerné au moment de la sélection.



Dérogation : Les candidats qui ont déjà obtenu le titre de Lauréat du Travail lors d'une promotion précédente, et qui exercent encore une activité dans le secteur, mais non professionnellement, peuvent s'inscrire.

4. MODALITES.

- 4.1. La candidature est personnelle.
- 4.2. Les candidatures doivent être introduites au moyen d'un bulletin d'inscription officiel. Des bulletins d'inscription peuvent être obtenus directement auprès des services de l'Institut royal des Elites du Travail, (www.iret-kiea.be) ou par l'intermédiaire des organisations représentatives des travailleurs et de celles des employeurs.
- 4.3. Le bulletin d'inscription peut être téléchargé sur le site www.iret-kiea.be. Les demandes de bulletin d'inscription officiel peuvent être adressées à l'Institut royal des Elites du Travail, avenue de la Joyeuse Entrée 17-21 à 1040 Bruxelles, ou par courriel : info@iret-kiea.be.
- 4.4. Les candidats sont invités à renvoyer par courrier **avant le 31 décembre 2017**, le bulletin d'inscription officiel, dûment complété et signé, à l'Institut royal des Elites du Travail, avenue de la Joyeuse Entrée 17-21 à 1040 Bruxelles ou par courriel à l'adresse : info@iret-kiea.be.
- 4.5. L'inscription est gratuite, de même que la délivrance d'un brevet qui est envoyé à l'administration communale concernée et qui est remis aux Lauréats par l'intermédiaire de celle-ci.
- 4.6. Les candidats sélectionnés seront invités à transmettre un Extrait du casier judiciaire, Modèle 1 (anciennement : certificat de bonne vie et mœurs), de date récente (maximum 6 mois d'ancienneté à la date de la demande) ainsi qu'une copie de la carte d'identité (recto verso) ou si le candidat est en possession d'une carte d'identité électronique, d'une copie du document sur lequel figure son adresse. Pour l'obtention d'une distinction honorifique, cet extrait est gratuit dans la plupart des communes.

5. PROCEDURE DE SELECTION.

- 5.1. La procédure de sélection a pour but de vérifier si les candidats satisfont aux conditions et critères définis au point 2 et 3 du présent règlement.
- 5.2. La sélection se fait sous la surveillance du Comité Organisateur, qui peut procéder à la désignation de Comités de Sélection. Chaque Comité de Sélection est composé, comme le Comité Organisateur, de délégué(e)s des organisations représentatives des travailleurs et des délégué(e)s des organisations représentatives des employeurs. Les avis rendus par les Comités de Sélection doivent être validés par le Comité Organisateur.
- 5.3. La sélection a lieu sur base des éléments du dossier (réponses aux questions et documents annexes requis), et sur base d'un entretien et/ou d'une épreuve pratique sous le contrôle des membres d'un Comité de Sélection. Le Comité de Sélection peut également demander des informations complémentaires par écrit au candidat et/ou aux signataires des attestations jointes au dossier.
- 5.4. Les candidats seront éliminés, s'ils ne communiquent pas les documents et les informations requis officiellement soit au moment de l'inscription soit au cours de la procédure d'évaluation ou s'ils ne donnent pas suite à l'invitation à se présenter devant le Comité de Sélection.
- 5.5. Si, après examen approfondi du dossier, le Comité de Sélection constate que les conditions et critères de sélection pour le label sollicité ne sont pas remplis, il peut, moyennant l'accord du Comité Organisateur, proposer au candidat un autre label, pour autant que la candidature réponde aux conditions et critères requis, et que le candidat marque son accord dans les formes et délais qui lui seront communiqués.
- 5.6. L'avis du Comité de Sélection est communiqué au candidat au cours de la procédure. Le candidat peut demander des informations relatives à la décision ou contester la décision auprès du Comité Organisateur endéans les 15 jours calendrier de la notification de celle-ci. Cette demande ou contestation de décision sera soumise au Comité Organisateur qui rendra un avis au Commissaire général du Gouvernement ou de son adjoint qui statuera définitivement.
- 5.7. Aucun automatisme n'est d'application pour l'attribution du titre de Lauréat du Travail.
- 5.8. Après signature de l'arrêté royal portant attribution du titre de Lauréat du Travail, les candidats nommés sont informés par écrit par l'Institut royal des Elites du Travail.

6. DISPOSITIONS PARTICULIERES.

- 6.1. Par leur inscription :
 - les candidats déchargent l'Institut royal des Elites du Travail et toute personne collaborant avec lui, de toute responsabilité quelconque et notamment de la responsabilité pouvant résulter de l'application des articles 1382, 1383 et 1384 du Code civil, lors des travaux de sélection et de l'utilisation de matériel, éventuellement mis à la disposition des candidats.
 - les candidats se soumettent aux dispositions du présent règlement et aux décisions du Comité organisateur et du Commissaire général du Gouvernement. Elles ne peuvent donner lieu à un dédommagement quelconque envers les candidats.
- 6.2. Toute déclaration intentionnellement inexacte entraîne l'annulation de la candidature.
- 6.3. Les dossiers de candidature et leurs annexes ne sont pas restitués aux candidats.

7. DISPOSITIONS FINALES.

- 7.1. Les candidats sélectionnés sont proposés pour l'attribution du titre de Lauréat du Travail avec insigne d'honneur de bronze – Label Avenir du métier, insigne d'honneur d'argent – Label Professionnel du métier ou insigne d'honneur d'or – Label Maître du métier.
- 7.2. Pour couvrir les frais inhérents à la remise matérielle de l'insigne d'honneur, il est fait appel, selon le cas, à une participation financière des employeurs, des Lauréats ou de toute autre association.
- 7.3. L'arrêté royal, portant attribution du titre de Lauréat du Travail, est publié au Moniteur belge.
- 7.4. Les membres du Comité Organisateur et des Comités de Sélection ainsi que les personnes, qui siègent en tant qu'observateur ou remplaçant, ne peuvent - sous aucun prétexte - communiquer à des tiers des informations relatives aux dossiers de candidature ainsi que des résultats des travaux de sélection. Dans le même ordre d'idées, il leur est interdit de communiquer à des tiers, soit leur appréciation personnelle, soit celle d'autres membres du Comité, au sujet de la valeur professionnelle des candidats.
- 7.5. Le Comité Organisateur peut, exceptionnellement, moyennant justification et accord tacite du Commissaire général du Gouvernement ou de son adjoint, déroger aux dispositions du présent règlement.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement que j'accepte dans son intégralité.

Fait à _____ le ____

Signature du candidat